

Le bâtard : nouvelle en patois des Clos-du-Doubs

Autor(en): **Surdez, Jules**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **63 (1959)**

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Bâtard

Nouvelle en patois des Clos-du-Doubs

par

JULES SURDEZ, Dr h. c.

I

Le village du Beuchenier est bâti entre une forêt de chênes et deux étangs, la grande et la petite, comme ils disent là-bas. Depuis le « partir-dehors » à l'arrière-automne, des jours et des nuits « tout le long », vous entendez les « bots » et les grenouilles chanter à la rive des étangs, les canards sauvages crier et les poules d'eau glousser. On dit en plaisantant que c'est la fanfare du Beuchenier. Les crapauds font :

As-tu vu « nos gens » ?

Non, non , non, non ?

Les grenouilles disent :

Ils soupent sans toi,

Toi, toi, toi, toi.

Les gens du village, autrefois, n'étaient pas à l'aise comme ceux de maintenant. Ils étaient presque tous des colporteurs, des faiseurs ou des vendeurs de poix, des marchands ambulants de poterie, des potiers (ou des vendeurs de caquelons). Les hommes n'étaient bons ouvriers qu'à table et les femmes gagnaient leur vie. A force d'être toujours en route par tous les temps, dans toutes les saisons, elles avaient la peau du visage comme cuite par le vent et le soleil.

En l'année du cher temps, une colporteuse du Beuchenier qui était chargée d'enfants et qui avait un homme qui ne donnait pas un coup de ses bras en était réduite à aller colporter. Aussitôt que la plus vieille de ses filles eut quinze ans, on la loua en ville com-

dre. Çoli n'envoïdjé pe lai mère et son afaint d'allè ai pie ai Pouérreintu, ai trâs heures de maïrtche de yôte velaidge. Lai craimpette que tchemenaît tos les djoués pai les vies, tchairdgie cman enne ainâsse, n'édé piepe an sai baïchatte ai poétchè son baluchon¹³. El ât vrai qu'è ne poijaît dière.

E n'allé pe in an que lai servaintatte se trové épâsse¹⁴. C'ât bin chure que sai dainne lai botét an lai pouëtche, sains yi payie son derrie mois de gaidges, tiaind qu'elle seut que lai pouere petéte aivaît le boquat¹⁵. A Bœûtchenie, yôs dgens¹⁶ lai revôjenne¹⁷ bin et peus ne lai vœulenne pus voidjé an l'ôtâ.

Cman que niun d'âtre n'aivaît pidie de lée et ne s'œuffraît de lai tirie de ticeûsin¹⁸, è yi feut bin foueche de se léchie hêboirdgie tchie in véye bouebe que teniaît in encoé prou grôs bin. C'était in tiudera¹⁹ qu'aivaît totes souetches de beurlindyes, qu'était aivâre cman tot, in hanne reveûche que tchofaît tiaind qu'è ne boquaît pe. Ce n'était pe pai tchairitê que le Tanisse di Bout de lai²⁰ aivaît piédie lai servaintatte. Ce n'était pe po ço que vôs craites non pus (è ne saivaît sentre les fannes²¹) mains poêche qu'è y troverait bin tot vou taïd laïrdgement son compte.

Lai djuene baïchatte bôlé à Bout de lai et les dgens di velaidge feune bin émeillîes d'aïpoire que le véye sai²² voidjerait aitot le petét ticeuniat. Craites-me, è n'y veulaît ren piedre, et peus è le saivaît bin. Lai mère et l'afaint vœulint payie tchie yote hêboirdge. Lai servainte, que ne toutché pe quâsi de gaidges, ne grugé djemaïs. Elle poétchaît les meïmmes gouennés des années de temps et s'en allaît à môtie, an lai béche mâsse, d'aivô des traitiets dépatês et déraimês. Yôte maître ne yôs vœulaît pe in bin et ne yôs en fesaît piepe ün.

Aichetôt que l'afaint se pouéyét teni chus ses tchaimbes an ne le léchon pe sains ren faire. An le feson bîntôt ai poétchè di bôs chus l'âtre di fue, ai éparoyie le ciôs²³, ai déssavrê²⁴ des faisioles, que saïs-ye encoé quoi! Le pouere petét n'aivaît que des haïllons repèsatês, mâ retacouennês vou poichies cman enne étieumouere.

Dâs que c'était l'annèe di tchie-tchemps, les paysains n'étint pe encoé trop ai piaindre, mains le Tanisse ne tiuâchaît pe an sai servainte et an son afaint l'âve qu'ès boyint. E yôs airait bin repris dains lai gouerdge les crôtas de pain mœûsi qu'ès maindgint. L'herbâ, s'èl aïtraipaît le petét ticeuniat ai tchefyè des tchéfions vou des raiveûjons, è le trétéchaît de petét laïrre et te le douéyaît bin. L'afaint et peus sai mère n'étint djemaïs ressôlês. Els étint aiche biaïves, aiche moindres, que s'ès ne maindgint que des mâles d'âles de caincoïdges vou bin des palures de pommattes et de celéjie. Le petét ticeuniat, ai foueche de recidre des rouetenès et d'être étchevaingnê, était refaît ès côps mains les véjins ne saivint cment qu'è yi pouéyaît teni côp²⁵. Çoli n'envoïdjé pe le Tânisse de se faire encoé ai payie âtye pai lai tieumenâtê.

me petite servante. C'était « contre » la Noël. Il gelait à pierre fendre. Cela n'empêcha pas la mère et son enfant d'aller à pied à Porrentruy, à trois heures de marche de leur village. La colporteuse qui cheminait tous les jours sur les grands chemins, chargée comme une ânesse, n'aida même pas à sa fille à porter son baluchon. Il est vrai qu'il ne pesait guère.

Il n'alla pas une année que la petite servante se trouva en espérance. C'est bien sûr que sa maîtresse la mit à la porte sans lui payer son dernier mois de gages, lorsqu'elle sut que la pauvre petite « avait le bouquet ». Au Beuchenier, « leurs gens » la rossèrent d'importance et ne voulurent plus la garder à la maison.

Comme personne n'avait pitié d'elle et ne s'offrait pour la tirer d'embarras, force lui fut de se laisser héberger chez un vieux garçon qui « tenait » un domaine assez grand. C'était un fantasque qui avait toutes sortes de lubies, qui était avaricieux « comme tout », un être revêche qui grognait quand il ne boudait pas. Ce n'était pas par charité que le Stanislas du Bout de là avait engagé la petite servante. Ce n'était pas pour ce que vous croyez non plus (il ne pouvait supporter les femmes) mais parce qu'il y trouverait bien, tôt ou tard, largement son avantage.

La jeune fille enfanta au Bout de là et les gens du village furent bien étonnés d'apprendre que le vieil avare garderait aussi le petit bâtard. Croyez-moi, il n'allait rien y perdre, et puis il le savait bien. La mère et l'enfant payeraient cher leur hébergement. La servante, qui ne touchait presque pas de gages, ne se plaignait jamais. Elle portait les mêmes jupons des années durant et s'en allait à l'église, à la messe basse, avec de vieilles chaussures fripées et décousues. Leur maître ne leur voulait aucun bien et ne leur en faisait aucun.

Aussitôt que l'enfant put se tenir sur ses jambes, on ne le laissa pas sans rien faire. On le fit bientôt porter du bois sur l'âtre « du feu », épierrer le verger, trier des haricots, que sais-je quoi encore ! Le pauvre petit n'avait que des vêtements rapiécés, mal raccommodés ou percés comme une écumoire.

Lors même que c'était l'année du cher temps, les paysans n'étaient pas encore trop à plaindre mais le Stanislas ne souhaitait pas à sa servante et à son enfant l'eau qu'ils buvaient. Il leur aurait bien repris dans la bouche les croûtons de pain moisi qu'ils mangeaient. L'automne, s'il surprenait le petit bâtard à grignoter des trognons et des déchets de fruits, il le traitait de petit voleur et le battait bien. L'enfant et sa mère n'étaient jamais rassasiés. Ils étaient aussi pâles, aussi malingres que s'ils ne mangeaient que de la bouillie d'ails de hannetons ou des épluchures de pommes de terre et de l'écorce de cerisier. Le petit bâtard, à force de recevoir des fessées et d'être rossé, était « refait » aux coups mais les voisins ne comprenaient pas comment il pouvait « tenir coup ». Cela n'empêcha

Cman que lai servainte aivaît totes les crovès chus le dôs et qu'el-le djuenaît lai Couarinne ²⁶ tot l'annèe, elle veniét che érintchie qu'elle n'é pe aivu le temps de vivre pus longtemps de son contentement et qu'elle mœurét que son bouebe n'aivaît dière pu que doze ans. Son maître ne retrouvè pe de servainte et le vâlotat rigoté pès qu'aivaît ²⁷. E feu le vâlat et lai servainte di Tânisse di Bout de lai et son aïjement po faire tôtes ses aïjes.

E vai sains dire que le Djôsèyat (c'ât dînche que le djuene tiœuniat aivaît ai nom) ne toutché de ren pu ²⁸ de gaidges po tot aitaînt. Cman qu'an fie aidé chus le tchevâ que tire, son dainnè l'aitieuillaît aidé et peus è n'en fesaît djemaïs prou. E le riemaît aitaînt qu'in véye carcan ²⁹. Son coue était des fois tot en in pèlè. I ne saïs cment qu'è pouéyaît soudè ³⁰ çoli. El était quâsi aidé beugnie pai le vésaïdge.

Aai saze ans, c'en serait aivu in bé djuene bouebe s'è n'étaît pe aidé aivu véti cman enne aimboille et s'è n'aivaît poétché in tchaipé d'étrain tot dévouerê dains lai bouenne cman dains lai croueye séjon. Les afaints yi criînt aidé : « Tiœuniat » ! tiaind qu'è montaît le velaidge. Outre de pus, les baïchates le frevôsînt et se rîînt de lu. Ço qu'è se serait fait ai remouenné s'èl avait éprouvé d'allé raitê ! ³¹

An tiudon longtemps que le Djôsèyat n'airait pe fait de mâ an in bousse-reû ³² mains, non pétes, ç'ât bin sœuvent l'âve que doue que noye le pus soie. E pouéyaît aivoi déche-sept ³³ ans tiaind qu'è tchaimpé dains le bie ³⁴ in bouebe que yi aivaît ³⁵ tiudie faire tchaimbat. El ât bon de dire qu'è se dépâdjé de le retirie. Que vœulès-vos ? An en fait taint an enne yemaice qu'an yi fait ai traire les écouenes. L'annèe d'aiprés, d'in bousson, è vôs toulé dains in creûx de mieûle in âtre bouebe que yi aivaît dit : « An saît bin que t'és tchoit â monde enne annèe de nœûjéyes » ³⁶.

Dâs dont, les afaints et les bouebes di velaidge ne yi prenienne pus roingne ³⁷ et n'ôjenne pus yi ferî des prattes. El ècmencé de bin rembruer ces que tyudenne encoé le tchicouenné. C'ât qu'èl aivaît lai langue vouélmouse ³⁸. An ècmençon d'en aivoi pavou pai le velaidge.

Aiprés être aivu â service, è se ne léché pus faire pai le véye aivâreciou. E vôs le touenné enne fois dains l'étâle és vaitches et ne râté de le ferî que tiaind que l'âtre feut d'aiccoue de yi payie ses gaidges en derrie. « E serait dains le câs de me fricaissie ³⁹ mai mâjon », que se pensé le Tânisse, « i ne veux pe poétchè piainte ».

L'Djôsèyat s'allé piédie cman vâlat â Véye Tchaimé ⁴⁰, de l'âtre sens ⁴¹ de l'Aidjoue.

Cman que c'était in bon ôvrie que n'était pe ménaïdgie de sai poueîinne (èl aivaît raiccouédjê an bouenne école), son nové maître en feut tot comptant bin content. Ne dites pe qu'enne neûve raimesse écouve aidé bin : lai dainne lée-meînme aivaît aiche fiaince en lu qu'an yôte bouebe et peus elle aivaît bogrement réjon. Le djuene vâlat aivaît mitenaint la mînne bin reveniainne et le pus bé dget qu'è

pas (le) Stanislas de se faire payer par surcroît par la commune.

Comme la servante avait « toutes les corvées sur le dos » et qu'elle jeûnait le Carême toute l'année, elle devint si éreintée qu'elle n'eut pas le temps « de vivre plus longtemps de son contentement » et qu'elle mourut alors que son fils n'avait guère plus de 12 ans. Son maître ne « retrouva » pas de servante et le valet en peina pis qu'auparavant. Il fut le valet et la servante du Stanislas du Bout de là et son instrument pour « faire » toutes ses aises.

Il va sans dire que le Petit-Joseph (c'est ainsi que le jeune bâtard se nommait) ne toucha pas plus de gages pour autant. Comme on frappe toujours sur le cheval qui tire, son maître le pressait toujours et il n'en faisait jamais assez. Il le fouettait autant qu'une vieille haridelle. Son corps était parfois tout en chair vive. Je ne sais comment il pouvait endurer cela. Il était presque toujours contusionné au visage.

A 16 ans, il eût été un beau jeune homme s'il n'avait pas toujours été vêtu comme un épouvantail et s'il n'avait pas porté un chapeau de paille tout déchiré, dans la bonne comme dans la mauvaise saison. Les enfants lui criaient toujours : « Bâtard ! » quand il traversait le village. En outre, les jeunes filles le méprisaient et se moquaient de lui. Comme il aurait été rabroué s'il avait tenté de les rechercher !

On crut longtemps que le Petit-Joseph n'aurait pas fait de mal à une taupe mais, n'est-ce pas, c'est bien souvent l'eau qui dort qui noie le plus aisément ? Il pouvait avoir 17 ans quand il jeta dans le bief un garçon qui avait tenté de lui faire un croc-en-jambe. Il est bon de dire qu'il se dépêcha de l'en retirer. Que voulez-vous ? On en fait tant à un escargot qu'on l'oblige à montrer ses « cornes ». L'an d'après, d'une bourrade, il vous projeta dans un creux de purin un autre jeune homme qui lui avait dit : « On sait bien que tu es tombé au monde une année de noisettes. »

Depuis lors, les enfants et les gars du village ne lui cherchèrent plus noise et n'osèrent plus lui jeter des cailloux. Il commença à bien remettre en place ceux qui « cuidèrent » encore le chicaner. C'est qu'il avait la langue acérée (venimeuse) ! On se mit à en avoir peur au village.

Après avoir été au service militaire, il ne se laissa plus malmener par le vieil avaricieux. Il vous le rossa une fois dans l'étable aux vaches et n'arrêta de le frapper que lorsque l'autre fut d'accord de lui payer ses gages arriérés. « Il serait capable de me « fricasser » ma maison », pensa le Stanislas, « je ne déposerai pas de plainte. »

Le Petit-Joseph alla s'engager comme valet au Vieux-Charme, à l'autre bout de l'Ajoie.

Comme c'était un bon ouvrier qui n'était pas ménager de ses peines (il avait étudié à bonne école), son nouveau maître en fut tout de suite bien content. Ne dites pas qu'un nouveau balai balaie toujours bien : la maîtresse de maison elle-même avait autant de confiance en lui qu'en « leur » fils et puis elle avait bigrement raison. Le

yi sait. El était meïnme encoé prou ouërdieuillou et s'en allaît le long di velaidge en redrassaint lai coquenâle ⁴² cman in pou.

Les véjins airïnt bïn vœulu aivoi in tâ vâlat que n'aivaît pe pavou de lai bésoingne et peus qu'était aidé content de tot. Les bouebes di Véye Tchairmé le ravouétint dje cman un des yôtres. E n'allé pe bïn longtemps que les baîchates (que n'aivïnt pe paidé les œïls dains les baigates de yôte devaintrie) se baïlennent bïntôt en vâdje que le Djôsèyat était in bé bouebe et bïn y en é-t-é ⁴³ eune des idées chus lu. E vôs fât dire que dâs qu'èl en aivaît taint vu â Bœutchenie è se poétchaît mitenaint cman le neû pont des Sôpis ⁴⁴. « Ah ! se mai pouere mère vétiaît pie encoé », qu'è se diaît bin sœuvent, « qu'elle serait aïje de vouere cman qu'i seus bïn mitenaint » !

Dains ci temps-li, les mâjons di Véye-Tchairmé étïnt encoé quasi tutes ticeuvies d'échannes et bïn des murats gairnis d'écïevïns. Le taitat di velaidge aivaît brâment d'ôvraïdge. Tiaïnd qu'è ne raiyuaît pe in toit, è mâniuaît lai solatte ⁴⁵, le coutre ⁴⁶, vou l'échirou, le traïre de bœunelie ⁴⁷ dains son tchairi. El était quâsi aïtant de moyïn que le monnie, le raïssou et le mairtchâ. Cman que sai baîchate était encoé pus aibiéchainne d'aivô le Djôsèyat que les âtres, le djuene vâlat ècmencé d'allè à l'ôvre vés lée, le duemouenne â soi. Elle se saivaît bïn chitiê et peus était lai meux enribantée. Vôs n'en airïns saïvu môle enne pus belle. Elle était aidé bïn virie et tchaintaît di maitïn â soi. El en veniét aimeroux cman tot de y allé taint et chi bïn â lôvre.

Se vôs les aivïns ôyu laoutè, les doux, en allaint traïre chus les ticeumainnes ! Les ôjés des raindgies et des revenues les redjannïnt très tus. Aïchetôt que dâs chus le moncé de feumie è lai voyaît baïllie ai maindgie ès dgerennes et és colons vou bïn allé tieuri in soïllat d'âve â bœné, èl aïtraipaît le bait de tiuere ⁴⁸.

Le taitat et sai fanne ne voyïnt pe de métchaint l'œïl le Djôsèyat mouenné dïnche fête an yôte baîchate. S'ès ne djâsïnt pe encoé de mairiaïdge, les dgens voyïnt dje des naces â bout. El ât djeûte de dire que les âtres bouebes ne baïttïnt pe encoé froid â vâlat.

II

Tot allaît don des fïns meux ⁴⁹ po note djuene bouebe tiaïnd qu'an yi dïon in soi que lai Djeânïton, lai baîchate â Poilie, s'était léchie endgeôlè pai in craïmpet et se trouaît épâsse. At-ce qu'è yi faïllaît tchaimpê lai pierre ? In djuene n'é qu'enne neût, non pétes ⁵⁰. Le craïmpet était aïvu pus malïn que lai Djeânïton, voili. Et peus, les aimœûnes ne sont pe tutes de pain, cman que diait l'âtre. E n'y é qu'ai aivoi pidie de lai pouere baîchate que yôs dgens léchïnt de pai lée des senainnes tôt le long...

jeune domestique avait à présent une mine bien avenante et la plus belle façon qui soit. Il était même assez fier et s'en allait le long du village en dressant la crête comme un coq.

Les voisins auraient désiré avoir un tel valet qui ne craignait pas la besogne et qui était content de tout. Les garçons du Vieux-Charme le regardaient déjà comme un des leurs. Il n'alla pas longtemps que les filles (qui, parbleu, n'avaient pas les yeux dans les poches de leur devantier) prirent bientôt garde que le Petit-Joseph était un beau gars et nombre d'entre elles ne demeurèrent pas insensibles. Il faut vous dire que lors même qu'il avait tant souffert au Beuchenier, il se portait maintenant comme le pont neuf des Soupirs.

« Ah ! si ma mère vivait seulement encore », se disait-il bien souvent, « qu'elle serait aise de me voir si bien, maintenant ! »

En ce temps-là, les maisons du Vieux-Charme étaient presque toutes couvertes de bardeaux, et nombre de murs garnis de « tavlions ». Le couvreur du village avait énormément d'ouvrage. Lorsqu'il ne réparait pas un toit, il maniait, dans son hangar, l'herminette, les coutres et le perçoir du faiseur de tuyaux. Il était presque aussi à l'aise que le meunier, le scieur et le forgeron. Comme sa fille était encore plus aimable avec le Petit-Joseph que les autres, le jeune domestique se mit à aller à la veillée auprès d'elle, le dimanche (au) soir. Elle savait bien s'ajuster et puis était la mieux enrubannée. Vous n'en auriez su mouler une plus belle. Elle était toujours de bonne humeur (« bien tournée ») et chantait du matin au soir. Il en devint amoureux fou, d'aller tant et si bien à la veillée auprès d'elle.

Si vous les aviez ouïs jodler tous deux, en allant traire sur les pâtures communes ! Les oiseaux des haies et des taillis les contrefaisaient « très tous ». Aussitôt que du haut de son monceau de fumier il la voyait donner à manger aux poules et aux pigeons ou bien aller chercher un seau d'eau à la fontaine, il ressentait des palpitations de cœur.

Le couvreur et sa femme ne voyaient pas de mauvais œil le Petit-Joseph courtiser ainsi leur fille. S'ils ne parlaient pas encore de mariage, les gens voyaient déjà poindre des noces. Il est juste de dire que les autres garçons ne battaient pas encore froid au valet.

II

Tout allait on ne peut mieux pour notre jeune homme quand on lui apprit un soir que la Jeanneton, la fille du faiseur de poix, s'était laissée engeôler par un colporteur et se trouvait dans un état intéressant. Est-ce qu'il fallait lui jeter la pierre ? Un petit n'a qu'une nuit, n'est-ce pas ? Le colporteur avait été plus malin que la Jeanneton, voilà ! Et puis, les aumônes ne sont pas toutes de pain, comme disait

Et fallaît bîn baptoillie le nové petét ticeuniat. Le Poillie demaindé lai baîchate â Taitat cman commére ⁵¹ et son aimouéroux cman compére ⁵². E n'était pe sains ren et peus yôs diét qu'ès n'aviint pe fâte d'aivoi pavou, qu'è y airait in bon comméré ⁵³. C'ât âtye que se ne refuse pe, non pétes ? Lai baîchate diét tot comptant qu'ô mains, vos me ne vœulès pe crais bîn craire, çoli n'allé pe trop â Petét-Djôset, que rêtenié in pô. Çoli yi raïppelé qu'è n'était non pus, lu, qu'in ticeuniat. E se raivisé que sai pouere mère (Due aye son aîme !) puerait en yi diaint qu'èl était aivu baptoillie à Bœûtchenie, quâsi en coitchatte, aïprés les Avé Mairiâ di soi ⁵⁴, qu'è y aivaît quâsi faillu se mentre ai dgenonyons po qu'in penolie et sai fanne le vœuleuchint veni teni â môtie. A Véye-Tchaimé â moins, an ne fesaît pe de differeince entre les baîtaîds et les âtres. Le Petét-Djôset était en ticeûsin, sains poué-yè dire poquoi. El aivaît dget d'è ne saivaît quoi. D'enne façon, èl était aïje d'allé compére d'aivô lai baîchate à Taitat, d'enne âtre, çoli l'ennuaît brâment. In cra qu'allé ai djoué chus lai grôsse croux dî cemetére, â médi, ne senaidgeaît ren de bon. De lai tchaince que des afaints le voyennent et yi tchaintenne :

*Cra, cra, tai mâjon breûle,
Tes djuènes sont dedains,
Iaie lai ciê...!* ⁵⁵

et que le cra s'évoulé dains le bôs po allé éteindre le fue.

Lai voille di baptême, le vâlat allé péssê tchie le Taitat. E yi sanné qu'è s'y devaît péssê âtye. An ne réponjon pe aiche dgentiment que les âtres fois an son bonseraye-vos ⁵⁶. L'hanne le mouenné tot comptant an l'étâle és roudges-bêtes ⁵⁷. Ço qu'elles pouéyînt raimê ci soi-li ! Çoli fesaît ai rétrémolê. Cman que le Taitat aivaît enne air ai doues airs ⁵⁸, le Djôsèyat se musé : « Qu'aint-és don, ci soi, ai me faire enne tâle minne...? »

Tiaind c'ât qu'ès sont aivu ⁵⁹ vés le bolat és vélats, le Taitat diét â bouebe : « I ne veux pe aivoi de tchaimbratte â long di poille d'aivô toi ⁶⁰, et te me répondrés aîtôt fraintchement. In véye penolie di Bœûtchenie que vînt de païtchi de ci è n'y é pe enne heure (èl ât encoé tchie nôte véjîn) et que t'é vu étendre di feumie emmé lai fin, nôs é dit que t'étôs son fieû et que t'étôs in ticeuniat — E n'é pe dit de mente. ⁶¹ — Ailaîrme Due ⁶², te serôs in baitaîd ? — I en seus un. — Et bîn, te comprends que note Génie ne sairait allé commére ⁶³ d'aivô toi, demain. Le bouebe â Raitie ⁶⁴ seré son compére. E vât meux aîtôt que te ne venieuches pus â lôvre ci »...

Le Djôsèyat veniét che ferî qu'èl en feut tot froid. Aïprés, è veniét noi de greingne et s'en allé tchâd chus le pie ⁶⁵, sains ren répondre en chaquaint les pouetches, et peus sains piepe tiuâtre lai bouenne neût és fannes qu'étînt encoé an lai tieûjenne. E rôlé quâsi tot lai neût pai les fins. El était cman fô. E se trayaît le poi ⁶⁶. El

l'autre. Il y a seulement lieu d'avoir pitié de la pauvre fille que « leurs gens » laissent seule des semaines « tout le long »...

Il fallait bien baptiser le nouveau petit bâtard. Le faiseur de poix demanda la fille du Couvreur comme commère et son amoureux comme compère. Il n'était pas sans bien et puis il leur dit que point n'était besoin de craindre, car il y aurait un bon « comméré ». C'est quelque chose qui ne se refuse pas, n'est-ce pas ? La fille dit tout comptant oui mais, vous ne me croirez peut-être pas, cela ne convint pas trop au Petit-Joseph qui rechigna quelque peu. Cela lui rappela qu'il n'était non plus, lui, qu'un enfant illégitime. Il se souvint que sa pauvre mère (Dieu ait son âme !) pleurait en lui disant qu'il avait été baptisé au Beuchenier, presque en cachette, après les « Ave Maria » du soir, qu'il lui avait presque fallu se mettre à genoux pour qu'un vannier et sa femme le veuillent venir tenir à l'église sur les fonts baptismaux. Au Vieux-Charme du moins, on ne faisait pas de différence entre les enfants légitimes et illégitimes. Le Petit-Joseph se sentait inquiet, sans en connaître la cause. Il éprouvait de la frayeur d'il ne savait quoi. D'une façon, il était aise d'être parrain, la fille du Couvreur étant la marraine ; d'une autre, cela l'ennuyait grandement. Un corbeau qui alla, à midi, à juc sur la grande croix du cimetière, ne lui présageait rien de bon. Heureusement que des enfants le virent et lui chantèrent :

*Croc, croc, ta maison brûle,
Tes petits sont dedans,
J'ai la clef!...*

et que le corbeau s'envola dans le bois pour aller éteindre le feu.

La veille du baptême, le valet alla passer chez le Couvreur. Il lui sembla qu'il s'y passait quelque chose d'insolite. On ne répondit pas aussi gentiment que de coutume à son « bonsoir ayez-vous ». L'homme l'entraîna immédiatement dans l'étable aux « rouges bêtes ». Ce qu'elles pouvaient beugler ce soir-là ! Cela faisait frémir. Comme le Couvreur avait « un air à deux airs », le Petit-Joseph pensa : « Qu'ont-ils donc, ce soir, à me faire une telle mine ? » Lorsqu'ils ont été près du caboulot des petits veaux, le Couvreur dit au garçon : « Je ne veux pas avoir de chambrette « au long du poêle », avec toi, et tu me répondras aussi franchement. Un vieux vannier du Beuchenier qui vient de sortir d'ici il n'y a pas une heure (il est encore chez notre voisin) et qui t'a vu étendre du fumier au milieu du finage, nous a dit que tu étais son filleul et que tu étais un enfant illégitime. — Il n'a pas dit de mensonge. — Mon Dieu, tu serais un bâtard ? — J'en suis un. — Eh bien, tu comprends que notre Eugénie ne saurait « aller commère » avec toi, demain. Le fils du Preneur de rats sera son compère. Il vaut mieux aussi que tu ne viennes plus à la veillée ici... »

Le Petit-Joseph devint si frappé (féru) qu'il en fut tout froid. Ensuite, il devint noir de colère et s'en alla « chaud sur le pied » sans

était che dégottê qu'è ne saivaît s'è se devâit allê pendre vou se rendre an tos les saints. Des côps qu'èl heûlait cman in loup, qu'è ritaît, qu'è se léchaît tchoire bés⁶⁷, qu'è se bôlaît aivâ enne bosse. E ne s'allé couchie qu'in pô devaint lai roue⁶⁸ di djoué⁶⁹ et ne yevé⁷⁰ qu'â premie côp de lai mâsse. (Son maître l'aivaît léchie â yét). Ce n'était pus le meînme Djôsèyat. E djâsaît de pai lu, è re-nondaît. El aivaît trovê l'épiè de se repayie. « Vâgue que vâgue » ! qu'è se diét, en allant rempiâtre ses baigates de raimattes de litye⁷¹ tchapiè fin. Qu'ât-ce qu'è pouéyaît bîn djâbyê ?

Cman qu'è saivaît que c'était yôte véjîn que vœulaît mouen-nê â môtie lai bouenne-fanne, le petét ticeuniat et ses compère et commère, le vâlat se tyissé an yôte étâle pai lai pouetche de derrie, tiaind que c'en feut pair vés emmé lai graind'mâsse⁷². E veniaît droit de mentre doues trâs poingnies de litye dains lai roitche di tchevâ que les eut vite aivu embrue aivâ⁷³, tiaind que le véjîn veniét an l'étâle. Le vâlat fesét qu'ât-ce-me dire⁷⁴ de ravouétie lai bête et diét, en yi tapaint chus lai creupe : « Vôs aïs enne rudcment belle bâssainne⁷⁵, Djeain-Pierre. E n'y é pe ai dire, c'ât tot de meînme les tchevâx de lai Montaigne les moillous... » — Cman çoli, c'ât toi que vaïs aiprés lai mâsse, teni le ticeuniat de lai baîchate â Poilie ? — E n'en ât djemaïs aivu quechtion. — E n'ât moyîn⁷⁶. Et bîn, tiu ât-ce ? — Le bouebe â Raitie, paidé ! — Ce n'ât pe le tot, è me fât allè embouérelê et aippiéyie mai poutre à tchairat, qu'èl é dje souennê le môtre-tiu⁷⁷ et qu'an ât dje churement â rouechie-painse...⁷⁸ Ah ! encoé âtye... Enne âtre fois que çoli te diré de veni dains mon étâle, te m'aiveûtchirés... Vîns, vîns, Fanny.⁷⁹

Tiaind que le Djeain-Pierre airrivé tchie le Poilie, lai bouenne fanne aivaît dje aippointie le chrâma⁸⁰ qu'an botrait an l'afaint, aiprés le baptême. Cetu-ci était dje emmaillolê⁸¹ et embrue dains le baptisou⁸². Le compère et lai commère étint li, d'aivôs yôs lôs de naïlles⁸³. Devaint qu'ès ne paitcheuchînt de l'ôtâ, po montê en tchairat, lai djuene mère ne rébié pe de yôs dire : « Vôs en ferès in bon chrétien ! — Moillou que sai mère chutot », que yi diét son père. Ei lai pouere baîchate se botét ai puèrê ait tchâdes laîgres...

« Hue, Fanny », que crié le Djeain-Pierre et peus è chaque doux trâs côps d'aivô sai rieme, po aittieudre son tchevâ. Les voili laivi contre le môtie. Les grillats de lai coulètche grillenant. Des bouebes tirant doux trâs côps de fusil. « At-ce que mai djement è pavou d'ôyi tirie ? Ce serait bîn lai première fois », que se pensé le Djeain-Pierre. « C'ât qu'elle n'é pe bon dget di tot. Elle fesaît dje lai tœure⁸⁴, en paitchaint de l'ôtâ ». Et voili que lai Fanny se bote ai yevè le tiu⁸⁵, que le tchairat barde d'enne sens, d'enne âtre, et vai voichê tot d'in côp dains in tairâ encoé prou fond⁸⁶. Et voili bête et dgens de caboltiulê l'enne chus l'âtre. Les dgens crienne ailaîrme dâs chus le seû de yôs pouettes et peus venienne s'édie ai raiméssè ces qu'é-

rien répondre, en claquant les portes et puis sans même souhaiter la bonne nuit aux femmes qui étaient demeurées à la cuisine. Il erra quasi toute la nuit dans les « finages ». Il était comme fou. Il s'arrachait les cheveux. Il était si désespéré qu'il ne savait s'il devait aller se pendre ou se rendre (vouer) à tous les saints. Il hurlait parfois comme un loup, il courait, il se laissait choir, il se roulait aval une bosse. Il n'alla se coucher qu'un peu avant la piquette du jour et ne se leva qu'au premier coup de la messe. (Son maître l'avait laissé au lit). Ce n'était plus le même Petit-Joseph. Il parlait tout seul, il pestait. Il avait trouvé le moyen de se venger. « Vogue la galère ! » se dit-il, en allant emplir ses poches de brindilles d'if haché menu. Qu'est-ce qu'il pouvait bien manigancer ?

Comme il savait que c'était leur voisin qui voulait conduire en voiture à l'église la sage-femme, le petit bâtard et ses parrain et marraine, le valet se glissa dans leur écurie par la porte de derrière, vers le milieu de la grand'messe. Il venait justement de mettre quelques poignées d'if dans la crèche du cheval, qui les eut vite avalées, lorsque le voisin vint à l'étable. Le valet feignit d'examiner la bête et dit, en lui frappant sur la croupe : « Vous avez une bien belle jument balzane, Jean-Pierre. Il n'y a pas à dire, c'est quand même les chevaux de la Montagne les meilleurs... — Comme cela, c'est toi qui vas « tenir », après la messe, le bâtard de la fille du faiseur de poix ? — Il n'en a jamais été question. — Pas possible ! Eh bien, qui est-ce ? — Le fils du Taupier, parbleu ! — Ce n'est pas le tout, il faut aller harnacher et atteler ma « poutre » à la voiture, car il a déjà sonné le « montre-cul » et on en est sûrement au « frappe-panse »... Ah ! encore quelque chose... Une autre fois que « cela te dira » de venir dans mon étable, tu me préviendras... Viens, viens, Fanny !... »

Quand le Jean-Pierre arriva chez le « Poilier », la sage-femme avait déjà préparé le chrêmeau qu'on mettrait à l'enfant, après le baptême. Celui-ci était déjà emmailloté et introduit dans le « baptisoir ». Le compère et la commère étaient là, avec leurs cornets de dragées. Avant qu'ils ne partent de la maison, pour monter en voiture, la jeune mère n'oublia pas de leur dire : « Vous en ferez un bon chrétien ! — Meilleur que sa mère, surtout », ajouta son père. Et la pauvre fille se mit à pleurer à chaudes larmes...

« Hue, Fanny » ! cria le Jean-Pierre et puis il claqua quelques coups de fouet, pour chasser son cheval. Les voilà partis contre l'église. Les grelots de la grelotière grelottent. Des gars tirent quelques coups de fusil. « Est-ce que ma jument a peur d'ouïr tirer ? Ce serait bien la première fois », se dit le Jean-Pierre. « C'est qu'elle n'a pas du tout bonne façon. Elle avait déjà l'air méchant en quittant la maison ». Et voilà que la Fanny se met à ruer, que le char dérape de côté et d'autre, et va verser tout à coup dans un fossé assez profond. Et voilà bête et gens de culbuter l'une sur l'autre. Les gens crièrent alarme sur le seuil de leurs portes puis vinrent s'aider à ramasser ceux qui étaient

tint dôs le tchie. Taint de soueye⁸⁷ que le tchevâ ne tiré pe tot comptant les derries⁸⁸. Se le pouere petét ticeuniat meurét étôffê les âtres, â yue⁸⁹ d'être aissannès roids chus lai piaice, n'étint aivu qu'in pô échomblês. Le vâlat aivaît tot vu dâs le beuillat de lai petéte pouetche de lai graindge de son maître. « Voili qu'i aie fait in bél aiffaire »⁹⁰, qu'è se diét, « i airôs meux fait de me fotre dains le Graind-Goué⁹¹ de lai reviere, d'aivô enne pierre de mœulin éttaitche⁹² â cô ». E crayaît qu'èls étint tus moues).

Se le Djôsèyat ne s'étaît pe sâvê dains les bôs, niun n'airait musê qu'èl était po âtye li-dedains. Cman qu'è ne reveniét piepe po le dédjunon, le lendemain le maitin, les dgens ècmencenne⁹³ de djâsê. Tchie le Taitat dienne⁹⁴ poquoi yôte Génie aivaît vœulu in âtre compère. Le Djain-Pierre traissé âtye et se demandé ço que le Djôsèyat était veni faire â djeûte dains son étâle. Cman qu'è trové enne raimatte de litye dôs lai roitche de son tchevâ, è compreniét que le vâren l'aivaît empôjenê. C'ât foueche que lai pouere bête soëuffraît di redeu qu'elle aivaît taint djebillie⁹⁵ et fini pai voichê le tchairat. An pouéyâit ai côp chur préjunmê que le vâlat, en baillaint pai djalousie, di litye an lai poutre di Djain-Pierre, aivaît cartiulê qu'en allaint â môtie, vou en reveniaint, elle tuerait bouenne-fanne, popenat, compère, commère et mouennou.

III

Les dgens d'aîrmes râtennent le Ticeuniat (c'ât dînche aitot qu'an yi diaît mitenaint, â Véye-Tchairmé) qu'è n'aivaît piepe encoé d'aidroit bôtê les pies fœûs di ruaidge⁹⁶ de lai ticeumnâtê. E se léché poire bîn soie, aivoué tot sains vergouennyie et diét que çoli yi serait aivu tot pairie que le compère et lai commère feuchint aivu tiuês, mains è y airait encrâchu qu'è feuche airrivê âtye an lai bouenne-fanne et â véye Djain-Pierre. E diét encoé que le petét ticeuniat aivaît rudement de lai tchaince d'être moue putôt que de misérê tot le long de sai grale de vie⁹⁷ cman lu.

C'ât bîn chur qu'ès âdiaînces les langues se détèciennent⁹⁸. Les dgens di Bœûtchenie chutot, que venienne dépôsê en dienne pês que pendre di vâlat : qu'è n'allait n'ai mâsse, n'ai vépres, que c'était in lâdie que sai mère et son maître n'aivint djemaîs saivu conduire. C'ât pie tchaince¹⁰⁰ que cman aittraipe-â-bout¹⁰¹ niun ne veniét dire que c'était in breûlêre.

Son compte était bon : ci demâtan¹⁰² ne pouéyâit être condamné qu'ai aivoi lai tête étrôcèe...

En aittendaint, è se trovaît derrie les gâtres di chalvêre¹⁰³ de Béerne. E n'y é pe ai dire, c'était in ticeuniat qu'airait aivu pouere tchaince¹⁰⁴ djunque â bout. « Le bon Due ât bon », qu'è se pensaît mâgré tot¹⁰⁵, « d'aivoi fait ai mœuri mai mère, po qu'elle ne voyeu-

sous le char. Heureusement que le cheval ne « tira pas tout de suite les derniers ». Si le pauvre bâtard mourut étouffé, les autres, au lieu d'être assommés raides sur « la » place, n'avaient été qu'un peu contusionnés.

Le valet avait tout vu par le guichet de la petite porte de la grange de son maître. « Voilà que j'ai fait une belle action », se dit-il, « j'aurais mieux fait de me jeter dans le Grand-« Gour » de la rivière avec une « pierre » de moulin attachée au cou. » Il croyait qu'ils étaient tous morts.

Si le Petit-Joseph ne s'était pas enfui dans les bois, personne n'aurait supposé qu'il était pour quelque chose là-dedans. Comme il ne revint pas même pour le déjeuner, le lendemain matin, les gens commencèrent à jaser. « Chez le Couvreur » dirent pourquoi leur Eugénie avait voulu un autre compère. Le Jean-Pierre flaira quelque mystère et se demanda ce que le Petit-Joseph était venu faire au juste dans son écurie. Comme il trouva une brindille d'if sous la crèche de son cheval, il comprit que le vaurien l'avait empoisonné.

C'est à force que la pauvre bête souffrit de coliques qu'elle avait tant gigoté et fini par verser la voiture. On pouvait à coup sûr supposer que le valet, en donnant par jalousie de l'if à la jument du Jean-Pierre, avait calculé qu'en allant à l'église, ou en en revenant, elle tuerait sage-femme, « pouponneau », compère, commère et conducteur.

III

Les « gens d'armes » arrêterent le Bâtard (c'est ainsi qu'on le nomma aussi désormais, au Vieux-Charme) alors qu'il avait à peine mis les pieds hors du « ruage » de la commune. Il se laissa prendre bien aisément, avoua tout sans vergogne et reconnut qu'il lui eût été égal que le parrain et la marraine eussent été tués mais il aurait regretté qu'il fût arrivé malheur à la « bonne-femme » et au vieux Jean-Pierre. Il dit encore que le petit bâtard avait bien de la chance d'être mort plutôt que de « misérer » sa triste vie durant comme lui.

C'est bien sûr qu'aux audiences les langues se délièrent. Les gens du Beuchenier surtout, qui vinrent déposer, en dirent pis que pendre du valet : qu'il n'allait ni à la messe, ni aux vêpres, que c'était un paresseux que sa mère et son maître n'avaient jamais pu gouverner. Il est seulement surprenant que comme « attrape-au-bout » nul ne vint dire qu'il était un incendiaire.

Son compte était bon : ce « dematan » ne pouvait être condamné qu'à avoir la tête tranchée.

En attendant, il se trouvait derrière les grilles du bague de Berne. « Il n'y a pas à dire », c'est un bâtard qui aura eu « pauvre chance » jusqu'au bout. « Le bon Dieu est bon », pensait-il néanmoins, « d'avoir

che pe ço que m'ât tchoi dechus¹⁰⁶, lée qu'é aivu tant de mâ de m'éyeutchie ».

In maitin, è diét â bon préte de lai mâjon de foueche: « I aie sondgie, ceutte neût qu'an aivaît écrit dâs Béerne,¹⁰⁷ ai Pouérreintru, de tot bîn aipointie po me mentre¹⁰⁸ ai moue ».

Lai neût aiprés, è ne drœumét pe et ne fesét que de revirie. En voyaint en lai pitiatte di djoué, doux dgens d'âirmes et in préte entré dains sai dgeôle, è compreniét que c'était fait de sai vie, que le temps était li laivoué que ses pouennes serint finis et peus è tchaimpé des laïgres¹⁰⁹.

An yi pésson les menattes et peus an le feson ai montê dains in tchairat, po le mouennê ai Pouérreintru. Le Ticeuniat était aiche djoueyoux¹¹⁰ qu'in cra qu'an yi œuvre lai pouétchatte de sai djai-viôle¹¹¹. Le temps était tchairdgie¹²¹, en paitchaint de Béerne. Djunque ai Biene, è gotté, è pieuvené. In pô devaint lai Heutte, le soraille se yevé tot an in cöp¹¹³. Le pouere Djôsèyat s'en réloidgét po ècmencie. « I ne le veux pus vouere longtemps », qu'è diét à bout d'in môment és doux dgens d'âirmes et peus és doux prétes qu'étint d'aivô lu dains lai carrœusse¹¹⁴. Tot le long di tchemin, an ôyaît siôtrê des noirattes¹¹⁵, railê des cras et peus crâlê des aidiaices. Aichetôt que le condannê voyaît ün de ces ôjés nois et biains, è se diaît tot bâlement, cman tiaind qu'è voidjaît les bêtes di Tânisse di Bout de lai: « Aidiaice, aidiaice, que senaidges-te? Se c'ât di bîn, aivaince-te, se c'ât di mâ, vais-t'en »! Lais Due! l'aidiaice s'en allaît aidé... Es nonnene¹¹⁶ ai Soncebâz...

Po sôlaissie¹¹⁷ les tchevâx et s'in pô réchorê, ès fesenne tus ai pie lai grêche de lai Pierre-à-Petchus et ne remontenne en tchairat qu'enson les Tchenevieres. Aiprés Coué, le soraille preniét sai mœussie¹¹⁸. « C'ât lai derriere fois qu'i vois Thiebât¹¹⁹ se mœussie. » vouéties don, li, cman que c'ât bé »! qu'allé dire le mâlhévuroux, en môtraint le Vâ de Sint-Emie, de lai sens d'ouere¹²⁰, « c'ât churement lai derriere fois qu'i le vois ». Et se rebotét ai puerê et les mèises, les coinçons, les lulus¹²¹, les tiaimus, les brâle-quoue, les faivattes, les roudges-bouéchattes, les ouistiatiats¹²², les tchaidjœunerats, se botennent tus ai fregyie dains les bouetchets vou dains lai fin et peus ai siôtrê â dépét l'un de l'âtre¹²³.

Le Ticeuniat, les prétes et les dgens d'âirmes, péssenne lai neût ai Môtie. Le Djôsèyat ne drœumét pe quasi. Ai Develie, è se baillé en vâdge que les trâs hannes que ne reveniint pe di tot et qu'aivint nonnê lai voille ai Soncebâz, an enne tâle â long de lai sinne, devint être dains le tchairat que cheuyaît le yôte. « I seus chure », qu'è diét és âtres en réfrigenaint, « que c'ât le borruâ et ses doux rigats¹²⁴. I l'aie vu, ren qu'an lai façon qu'ès m'aint ravouétie ». An le raichuron...

Tiaind ç'ât qu'ès sont aivus és Raindgiès, è se botét ai puerê en voyaint l'Aidjoue â pie di Mont-Tairi. « Voili mon pays », qu'è diét; « Le Bœûtchenie, laivoué que mai mère (Due aye son âme!) ât

fait mourir ma mère, afin qu'elle ne voie pas ce qui m'est advenu, elle qui a eu tant de peine à m'élever. »

Un matin, il dit au bon prêtre de la maison de force : « J'ai songé cette nuit qu'on avait écrit de Berne, à Porrentruy, de tout bien ap-
prêter pour me mettre à mort. »

La nuit suivante, il ne dormit pas et ne fit que se retourner. En voyant, à la piquette du jour, deux « gens d'armes » et un prêtre entrer dans sa cellule, il comprit « qu'il » en était fait de sa vie, que le temps était là où ses peines seraient finies et puis il versa d'abondantes larmes.

On lui passa les menottes et on le fit monter dans une voiture, pour le mener à Porrentruy. Le Bâtard était aussi joyeux qu'un corbeau auquel on ouvre la petite porte de sa cage. Le temps était couvert, en partant de Berne. Jusqu'à Bienne, il tomba des gouttes de pluie, il pleuvina. Un peu avant La Heutte, le soleil se leva soudain. Le pauvre Petit-Joseph s'en réjouit d'abord. « Je ne le verrai plus longtemps », dit-il un moment après aux deux « gens d'armes » et aux deux prêtres qui se trouvaient avec lui dans le carrosse. Tout le long du chemin, on entendait siffler des « noiraudes », crier des crocs et « crâler » des agaces. Aussitôt que le condamné apercevait un de ces oiseaux noirs et blancs, il redisait mentalement, comme au temps où il gardait le bétail du Stanislas du Bout de là : « Agace, agace, que présages-tu ? Si c'est du bien, avance-toi, si c'est du mal, va-t'en ! » Las Dieu ! l'agace s'en allait toujours... Ils goûtèrent à Sonceboz...

Pour soulager les chevaux et prendre un peu l'air, ils firent tous à pied la montée de la rampe de la Pierre-au-Pertuis et ne remon-
tèrent en voiture qu'« enson » les Chenevières. Après Court, le soleil se coucha. « C'est la dernière fois que je vois Thibaut se coucher, regardez donc là, comme cela est beau ! » dit le malheureux en montrant le Val de St-Imier, du côté de vent, « c'est sûrement la dernière fois que je le vois. » Il se remit à pleurer et les mésanges, les pinsons, les « lulus », les bouvreuils, les bergeronnettes, les fauvettes, les rouges-gorges, les « ouistiatis », les chardonnerets, se mirent à sautiller dans les halliers et la prairie, et à siffler à qui mieux mieux.

Le Bâtard, les prêtres et les « gens d'armes » passèrent la nuit à Moutier. Le Petit-Joseph ne dormit presque pas. A Develier, « il se donna en garde » (remarqua) que les trois hommes peu avenants qui avaient dîné la veille à Sonceboz, à une table voisine de la sienne, devaient être dans la voiture qui suivait la leur. « Je suis certain », dit-il à ses compagnons en frémissant, « que c'est le bourreau et ses deux aides. Je l'ai vu, rien qu'à la manière dont il m'ont regardé. » On le rassura...

Lorsqu'ils furent aux Rangiers, il se mit à pleurer en voyant d'Ajocie, au pied du Mont-Tairi. « Voilà mon pays », dit-il ; « le Beuchenier, où ma mère (Dieu ait son âme !) est enterrée, se trouve là

enterrée ¹²⁵, ât li â fond, derrie ceutte djoux d'hêtés ; ai droite, devaint ceutte beuille ¹²⁶, c'ât Véye-Tchairmé ». Les tséyes le prenienne és dents ¹²⁷ et peus è ne feut pe loin de siâssê, en pensaint an lai Génie tchie de Taitat qu'èl ainmaît encoé pu que devaint.

C'ât pai vés les trâs de lai vâprêe, ai Pouverreintru, que le Graind-Bailli, siétê devaint enne tâle tioeuvie d'enne noire tiuaïlle ¹²⁸, aiprenniét â condannê qu'an yi coperait lai tête le lendemain lai maintenée, tiaind qu'an ôrait feri les dieches.

E n'ât pe de dire ¹²⁹ lai croueye neût qu'è péssé mains les doux prétes le rebotenne encoé bîn. Chus l'heure des nuefe et demé ¹³⁰, lai cioeutsche de lai mâjon de velle se botét ai boitchie. Le condannê, in préte, le borruâ et ses rigats, des soudaïts, s'en allenne bâlement en poéchession, contre le Crâs de Tioeûve. Totes les cioeutches de lai Velle souennînt mitenaint. Le soraille raimoyaît. In moncé ¹³¹ de dgens venis de tos les câres de l'Aidjoue, de la Baireutche, des Ciôs-di-Doubs, de lai Montaigne et di Vâ, étînt dje chus piaice. « Borruâ », qu'avaît dit le Graind-Bailli, devaint de paitchi, « i vôs baille c't'hanne, po le mentre ai moue mains sains le faire ai sœuffri pus qu'è ne fât ».

Le tchéfâd était in solerat hât de cînty pie, de vingt pie de londgeou et d'aitaint de lairdgeou, cènê ¹³² d'enne bairratte ¹³³, et qu'an y montaît dechus pai in petét l'égrê. Les rigats loyenne le pouere Djôsèyat chus enne sellatte ¹³⁴. An le léchon dire doux trâs mots és dgens. « I ne dis pe qu'i n'aïs pe méritê mon tchétoi mains ne langairdêtes pe de moi. S'i n'étôs pe aivu in tioeuniat, i ne serôs pe ci. I seus aïje d'allê retrovê mai mère leûchus ¹³⁵. Le bon Due me paidjeneuche mes petchés » !

Tos les dgens en prenienne pidie ¹³⁶. C'était in pô taïd. An bouetchon les œïls ¹³⁷ di condannê d'aivô enne noire boille. Les dgens étînt tus dains enne belle freguéye. Le tiuere yôs délôsait. Els en rédgeintînt trés tus. Le borruâ, en mainté bieu foncie, se teniaît derrie le pouere Djôsèyat. E yevé son chtrangue ¹³⁸. Tos les dgens étînt éssiâs. Le préte diét â Tioeuniat de dire le pâterre d'aivô lu. En meinme temps qu'ès dienne : « Dînche sét-é » ! le borruâ aibéché son aïrme chus le cô di condannê que ne feut étrôcê qu'â trâjieme côp. C'en feut enne rude tchâde. Les dgens se sâvennent de totes les sens, en raïlaint cman ds dgerennes étchaboulès.

« At-ce qu'i aie bîn fait mai bésoingne » ? que demaindé le borruâ â Graind-Bailli. « Mai foi nian », que yi réponjêt cetu-ci, « et peus t'airés ai en répondre ». C'ât dînche que les tchôses se péssînt, â temps des borruâs et des rigats ¹³⁹.

E y en é que sont néchus de malheur, qu'an dit. Le Djôsèyat était un de ces-li. E n'eut de tchaince ne po néchie ¹⁴⁰, ne po vivre, ne po mœuri.

Qu'an me lécheuche tiuâtre que le bon Due ayeuche à moins léchie son aïme entrè â pairaidis !

au fond, derrière cette forêt de hêtres ; à droite, devant cette colline, c'est le Vieux-Charme. » Il eut des crissements de dents et ne fut pas loin de défaillir, en pensant à l'Eugénie chez le Couvreur qu'il aimait encore plus que jamais.

C'est (par) vers « les trois » (heures) de la vesprée, à Porrentruy, que le Grand Bailli, assis devant une table recouverte d'un drap noir, apprit au condamné qu'on lui trancherait la tête, le lendemain matin (la matinée) lorsqu'on ouïrait frapper « les dix » (heures).

Point n'est besoin de dire qu'il passa une mauvaise nuit mais les deux prêtres le réconfortèrent assez bien. « Sur l'heure des neuf et demie », la cloche de l'hôtel de ville se mit à sonner le glas. Le condamné, un prêtre, le bourreau et ses « rigots », des soldats, s'en allèrent lentement, en procession, contre le Cras de Cœuve. Toutes les cloches de la Ville sonnaient maintenant. Le soleil scintillait. Une foule de gens venus de tous les coins de l'Ajoie, de la Baroche, des Clos-du-Doubs, des Franches-Montagnes et de la Vallée (de Delémont) étaient déjà sur place. « Bourreau », avait dit le Grand Bailli, avant le départ (du cortège), « je vous remets cet homme, pour le mettre à mort mais sans le faire souffrir inutilement. »

L'échafaud était une sorte de tribune haute de 5 pieds, de 20 pieds de longueur et d'égale largeur, entourée d'une balustrade, à laquelle on accédait par un petit escalier. Les « rigots » lièrent le pauvre Petit-Joseph sur un escabot. On le laissa adresser quelques paroles à la foule. « Je ne prétends pas ne pas avoir mérité mon châ-timent mais ne médisez pas de moi. Si je n'avais pas été un bâtard, je ne serais pas ici. Je suis aise d'aller retrouver ma mère là-haut. Que le bon Dieu me pardonne mes péchés ! »

Tous les gens en eurent pitié. C'était un peu tard. On banda les yeux du condamné avec un bandeau noir. Les gens étaient tous dans de belles transes. Le cœur leur manquait. Ils en frémissaient « très » tous. Le bourreau, en manteau bleu foncé, se tenait derrière le pauvre Petit-Joseph. Il leva son glaive. Tous les gens étaient hale-tants. Le prêtre pria le Bâtard de réciter le « pater » avec lui. Au moment où ils dirent : « Ainsi soit-il » ! l'exécuteur abaissa son arme sur le cou du condamné qui ne fut tranché qu'au troisième coup. Ce fut un moment de grande émotion. Les gens se sauvèrent de tous les côtés, en criant comme des poules effrayées.

« Est-ce que j'ai bien accompli ma besogne ? » demanda le bourreau au Grand Bailli. « Ma foi non », lui répondit celui-ci, « et puis tu auras à en répondre. » C'est ainsi que les choses se passaient, au temps des exécuteurs des hautes et basses œuvres.

Certaines gens sont « nées de malheur », dit-on. Le Petit-Joseph était une de celles-là. Il n'eut de chance ni pour naître, ni pour vivre, ni pour mourir.

Qu'on me permette d'espérer que Dieu aura du moins laissé entrer son âme au paradis !

Notes diverses

- 1 *Bœutchenie*, « beuchenier » = pommier sauvage.
- 2 *djoux* s. f. forêt, bois.
- 3 *étaing*, s. f., étang est, en patois, du genre féminin.
- 4 *paitchi-fœûs*, partir-dehors = printemps.
- 5 *des neûts tot le long* (ou *tot di long*) des nuits entières.
- 6 *bats* ou *craipâds*, crapauds. Le mot *craipâds* est plutôt employé pour désigner un enfant, un marmot.
- 7 *rainnes*, raines, grenouilles; une variété se nomme *grijères*.
- 8 *tchoupenê* = glousser. Synonymes : *cloussê*, *clioupê*, *siouquê*, *crouquê*.
- 9 *bîn pôses*, « bien pôses », bien posés = bien placés, à l'aise.
- 10 *craimpets*, colporteurs, marchands ambulants.
- 11 *être fœûs*, aller dehors, être dehors, aller colporter. « allê fœûs ».
- 12 *l'année di tchie-tchemps* (ou *di tchie-tchan*) l'année du cher temps, de la disette (1816-1817).
- 13 *baluchon* ou *paquet*, paquet de hardes d'un faucheur, d'un vagabond, d'un valet, etc.
- 14 et 15 *se trovê épâsse*, se trouva « épaisse » (= enceinte *elle aivait le boquat*, elle avait le « bouquet », elle était enceinte.
- 16 *yôs dgens*, « leurs gens » = ses parents.
- 17 *lai revôjinne* (pron. : *rvôjin'n*) = la « renroulèrent » = la rossèrent.
- 18 *tirie de ticêusin*, tirer d'embaras, tirer de souci, tirer d'inquiétude.
- 19 *tiudera* adj. ou sub.; fantasque, maniaque, capricieux, bizarre, *tiude* s. f. caprice, manie, idée fantasque, baroque.
- 20 *Bout de lai*, Bout de là, de là-bas : quartier de village excentrique. (ou *Chavon de lai*, *Clavon de lai*).
- 21 il ne « savait sentir les femmes », il était misogyne.
- 22 *le véye sai*, le vieux « sac », le vieil avare.
- 23 *ciôs*, clos, verger, enclos. (ou *voirdgie*, *ciôjure*).
- 24 *déssavrê*, trier (ou *yére*, lire).
- 25 *è pouéyâit teni côp*, il pouvait « tenir coup », suffire à la tâche.
- 26 Carême est, en patois, du genre féminin.
- 27 *ou que devaint*, qu'auparavant, que devant.
- 28 *de ren pus* (pron. *dren pus*), pas plus.
- 29 *carcan*, vieux cheval, rosse, haridelle. Synonyme : *bourbaki*. (depuis l'entrée des Français aux Verrières etc. pendant la guerre de 1870-71).
- 30 *soudê*, supporter (*suppoétché*), endurer (*endurie*) souder.
- 31 *allê raitê*, aller à la chasse aux souris (le chat) aller à la veillée auprès des filles, aller à la recherche des filles, aller courtoiser les filles. « *Vais raitê* » dit-on à un chat qui miaule sans trêve pour demander à manger, « Va à la chasse aux souris » !
- 32 *bousse-reû* s. m. Synonymes : *draivie* s. m. *târpe* s. f. = taupe. *Târpie*, taupier.
- 33 ou *déjé-sept*, dix-sept.
- 34 *bie* (ou *rcêûché*) = bief, ruisseau.
- 35 *que y aivait* (Pron. *que yaivait*).
- 36 Allusion au dicton : *année de ncêûjéyes*, *année de ticêuniats*, année de noissettes, année de bâtards.
- 37 *ou ne yi tieurenne* (pron. : *tyerin-n pus roingne*, ne lui cherchèrent plus « rogne », (noise, chicane).
- 38 *vouélmou* (se) ou *vouérmou* (se) venimeux (se), vénéneux (se).

- 39 *fricassie enne mâjon*, incendier une maison. *Qué fricassie è fait!* = quel froid de loup il fait!
- 40 *Tchairmé*, charme (arbre); *tchairméye*, diminutif *tchairmeyatte*, *charmille* = jeunes pousses d'un charme taillé fréquemment et demeuré à l'état nain. On en fait des *rouettes* (liens) et des paniers nommés *tchairpenne* ou *tchairpeingne*.
- 41 *sens*, côté, direction, est, en patois, du genre féminin (*cheins* s. m. en patois franc-montagnard).
- 42 *coquenâle* s. f. Synonymes: *ciâtre*, *crâtelte*, crête (de coq).
- 43 *et bîn y en é-t-é*, et bien y en a-t-il, et nombreuses sont.
- 44 Il s'agit d'un ancien pont de l'Allée des Soupirs, à Porrentruy, et non du fameux pont des Soupirs, à Venise!
- 45 *solatte*, herminette, sorte de hachette pour faire des chéneaux de bois, etc.
- 46 *coutre* et *écirou*, sorte de grand couteau dont le manche et la lame sont disposés à angle droit et sur laquelle on frappe pour découper des bardeaux, etc.
- 47 *traîre de bæunelie*, perçoir de faiseur de tuyaux en bois.
- 48 *le bait de tiuere*, le « bat » de cœur, battements, palpitations de cœur.
- 49 *des fins meux*, des « fins » mieux = on ne peut mieux, excellemment.
- 50 Ce dicton veut dire qu'un être est bien vite procréé.
- 51, 52 et 53 *Compère*, parrain, *commère*, marraine, *comméré*, repas de baptême.
- 54 les « Ave Maria », l'angélus.
- 55 Les enfants crient encore aux corbeaux :
- Cra, cra, cra, tiu pieumê,*
Tai fanne ât dains lai mê!...
- Croc, croc, croc, cul plumé! — Ta femme est dans la mer (ou lai *maî*, la mare).
- 56 *bonsoî ayis-vos*, bonsoir ayez-vous.
- 57 les rouges-bêtes, les bêtes à cornes de race tachetée rouge et blanche.
- 58 un air à deux airs, un air sournois.
- 59 *ès sont aivu*, ils « sont » été, ils ont été; *aivu* est le participe passé des verbes être et avoir.
- 60 ne pas avoir de chambrette à côté de la chambre du poêle, c'est parler franchement.
- 61 mensonge est, en patois, du genre féminin.
- 62 « Alarme Dieu »! = Mon Dieu!
- 63 *allê commère*, aller (être) marraine; *allê compère*, aller (être) parrain.
- 64 *raitie*, *târpie*, preneur de rats, taupier.
- 65 il s'en alla « chaud sur le pied », immédiatement.
- 66 *E se trayait le poi*, il se « trayait » (tirait) les cheveux (le poil). On dit de même « traire » *lai langue*, tirer la langue, *traîre les écouenes*, tirer les cornes (escargot, limace).
- 67 *è se léchait tchoire bés*, il se laissait choir « bas » (sur le sol, à terre).
- 68 et 69 *roue*, raie, sillon; *roue di djoué* (ou *ai roue-djoué*) pointe du jour, piquette du jour (*pitiatte di djoué*); *roue de lai neût* (ou *ai roue-neût*) tombée de la nuit.
- 70 *et ne yevé*, et ne « leva » = et ne se leva.
- 71 *litye* (ou *li*), if. Les chevaux qui mangent des rameaux d'if ne tardent pas à périr.
- 72 Litt: « par vers emmi la grand'messe ».
- 73 *embrue aivâ*, fourrer, pousser aval, engloutir, avaler.
- 74 *fesét qu'ât-ce me dire*, « fit qu'est-ce me dire », fit semblant, (ou *fesét côte sens*, *fesét les mînes*, *fesét les sembiants*).

- 75 *bâssain* (ainne), *balzan* (e). Se dit d'un cheval bai ou noir qui a des balzanes, d'un cheval tacheté de blanc au museau et au front. La balzane, chez les chevaux de robe foncée, est une tache blanche à la partie inférieure des membres. Le valet connaissait-il bien le cheval franc-montagnard ?
- 76 *è n'ât moyïn*, « il n'est moyen », pas possible.
- 77 et 78 *le môtre-tiu* ou *tend-tiu*, le montre-séant et le *rouechie-painse*, le frappe-panse sont (honne soit qui mal y pense) deux parties de la messe.
- 79 nom du cheval.
- 80 petit bonnet au haut duquel est brodé ce signe IHS et qu'on laisse, en certains lieux, durant 9 jours à l'enfant.
- 81 *emmaillolê* (ou *mentre le maillolat*) emmailloter, mettre en maillot, envelopper dans des langes.
- 82 *baptisou*, sorte de sac ovale divisé en deux parties pour transporter le nouveau-né à l'église.
- 83 Le parrain et la marraine remettent des dragées à la mère de l'enfant, à la sage-femme, parfois au sacristain ou au prêtre, etc., et en jettent à la marmaille, au sortir de l'église. La coutume diffère suivant les paroisses.
- 84 Il avait une mine méchante comme celle d'un taureau.
- 85 Litt. : lever le cul.
- 86 *fond* (e) signifie profond ; *lai fonjou*, la profondeur.
- 87 *Taint de soueye* signifie : heureusement ; « tant de chance » (*taint de tchaince*) ; dans le juron : *Diaïle me soueye !* le sens du mot *soueye* n'est pas le même.
- 88 *tirie les dèrries*, « tirer les derrières » ou *virie les penâs*, tourner (ou retourner) les « penals » se dit des dernières convulsions de l'agonie d'un cheval, etc.
- 89 *â yue de* (ou *en piaice de*) = au lieu de.
- 90 on remarque qu'affaire est, ici, du genre féminin.
- 91 *Graind Goué*, grand « gour » (ou gouffre) d'une rivière. C'est la signification du nom du hameau de Grandgourt, en Ajoie.
- 92 On dit : une pierre (meule) de moulin « attache » au cou et : j'ai attaché une pierre. (*éttaitche* et *éttaitchie*).
- 93 *ècmencenne* (pron. : *èkmansin. n'*) « commencèrent » = commencèrent.
- 94 *Tchie le Taitat dienne*, « Chez le Couvreur (c'est-à-dire les gens de cette famille) « dirent ».
- 95 Ou *djebyie*, gambiller, gigoter.
- 96 *ruaidge*, « ruage », territoire d'une commune.
- 97 Litt. : « tout le long de sa grêle de vie », durant sa misérable vie.
- 98 *se détècienne*, *se délièrent* (les langues), le loquet fut levé, « se déloquetèrent ».
- 99 *ïn lôdie*, un flâneur, un paresseux.
- 100 *C'ât pie tchaince*, « c'est seulement chance » = il est étonnant (ou surprenant).
- 101 *aittraipe-â-bout* s. m. flèche du Parthe, mot de la fin.
- 102 *ci dematan*, ce diable, ce mauvais sujet.
- 103 *chalvère*, s. m. ou *mâjon de foueche*, pénitencier, maison de force.
- 104 *pouere tchaince*, pauvre chance, malchance.
- 105 *magrè tot*, malgré tout, néanmoins.
- 106 *ço que m'ât tchoit dechus*, ce qui m'est tombé dessus, ce qui m'est advenu.
- 107 *Béerne* (ou *Bierne*, *Berne*) = *Berne*.
- 108 *mentre*, *mettre* ; dans les Clos-du-Doubs, ce mot a été supplanté par *botê*, *bouter*, *mettre*.
- 109 *è tchaimpé des laïgres*, « il jeta des larmes », il versa d'abondantes larmes.

- 110 ou *djoueyeux*, *djoyeux*, qu'on emploie de préférence de nos jours.
- 111 *djéviôle*, *dgéôle*, *caidge*, cage, géôle.
- 112 *tchairdgie* (ou *ticeuvie*, *noi*) = chargé, couvert, noir, (le ciel, le « temps »).
- 113 *tot an in còp*, *tot pai in cò*, *tôt d'in còp*, tout à coup, soudain.
- 114 *carrosse* ou *carrœusse*, carrosse est, en patois, du genre féminin.
- 115 *noirattes* (noiraudes) ou *miêles*, merles. Merle est, en patois, du genre féminin. *Miête ai djâne bac*, merle à bec jaune.
- 116 *nonnenne*, dînèrent (ou goûtèrent). Pron. : *nonnin.n'*.
- 117 *sôlaisste*, *sôlaidgie*, *sôloidgie*, *sôladgie* (Ajoie) = soulager.
- 118 *preniét sai mœüssie*, *se mœüssé*, se coucher (soleil). *Se mœüssie*, *se coutchie*, se coucher, se cacher (soleil).
- 119 *Thiebât*, Thibaut, surnom donné au soleil, dans les Clos-du-Doubs.
- 120 *sens d'ouere*, côté du vent, ouest, *sens de bije*, côté de la bise, est; *sens lulus*, *ailouattes des bôs*, allouettes des bois.
- 121 *de médi*, côté du midi, sud; *sens de mianeût*, côté de minuit, nord.
- 122 *ouistiattias*, *ailouattes des près*, *ailouattes*, alouettes des prés, alouettes.
- 123 *â dépét l'un de l'âtre*, « au dépit l'un de l'autre » = à qui mieux mieux.
- 124 Les *rigats*, exécuteurs des basses-œuvres, aides de l'exécuteur des hautes-œuvres, équarisseurs, bourreaux occasionnels (*borruâ*).
- 125 *entierrière* (ou *enterrée*) = enterrée.
- 126 *beuille* s. f. colline, éminence; *beuillie*, béer, regarder curieusement.
- 127 *Les tséyes le prenienne és dents*, il eut des crissements de dents.
- 128 *noire tuaille*, nappe noire ou *yeçue noi*, drap noir.
- 129 *E n'ât pe de dire*, « il n'est pas de dire », inutile de dire.
- 130 « Sur l'heure des neuf et demie » = à 9 h. et demie.
- 131 *In moncé*, un monceau, un tas, une troupe, une foule; *in moncé de dgens*, une foule gens, *in moncé de bêtes*, un troupeau de bétail; *in moncé de feumie*, un tas de fumier.
- 132 *cèné*, cerner, entourer, cerné, entouré; *cène* s. f. cerne, s. m. cercle; *Cènie*, *Cernie*, (noms de fermes), *cèneu*, *cerneû*, *cèneuta* (noms de pâtures, etc.) sont des dérivés de *cène* (ou *cerne*).
- 133 *bairratte*, petite barrière, petite balustrade; *bairrelatte*, portillon, petite porte à claire-voie de courtil.
- 134 *sellatte*, petite selle, chaise basse, escabeau, dérivé de *selle* s. f. selle, chaise.
- 135 *leûchu* = *li-dechus*, *li-enson*, là-dessus, là-haut au Ciel.
- 136 « en prirent pitié » = en eurent pitié (ou le *pidoyenne*).
- 137 *œîls*, œils, yeux (pron. : *œûyes*).
- 138 *chtrangue* (de l'allemand *Strang*) glaive, sabre.
- 139 Les détails concernant une exécution capitale, sous le régime bernois, sont exacts. Le dernier condamné à mort dans le Jura, suivit le même itinéraire de Berne à Porrentruy, que notre bâtard.
- 140 *néchie* ou *tchoire â monde*, *veni â monde* = naître; *néchu*, né, *tchoit* (ou *veni â monde*).